

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2024

/

Délibération n° 2024D87

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 8 juillet 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 37

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINAU, C. BARANGER, F. MORNET

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 9 dont 6 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR (pouvoir à F. ROY), I. GUERINEAU (pouvoir à C. BARANGER), Ch. GUILLET (pouvoir à S. ADELEE), R.

URBANEK (pouvoir à F. MORNET)

BELLEVIGNY : F. FLEURY

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD (pouvoir à Ch. GAS)

MACHE : C. NEAU (pouvoir à F. RAGER)

POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD, N. KUNG

Absents : 3

APREMONT : S. BUFFETAUT

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Acquisition parcelles ZA les Minières à Bellevigny.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire du 21 septembre 2021 a approuvé l'acquisition des parcelles ZB 499 et ZB 501 zonées en « UE » dans le PLUI-h et situées za les Minières à Bellevigny, appartenant à la SCI JBM : 26 rue du Chemin du Mirloret 85210 SAINTE-HERMINE, représentée par monsieur Jacques MARIONNEAU.

Après le découpage des lots, les surfaces exactes des parcelles au nouveau document d'arpentage sont :

- ZB 501 : 2 966 m²

- ZB 633 : 51 351m²

- ZB 632 : 1 679 m²,

Soit une surface totale de 55 996m².

Le prix de vente global approuvé par la délibération 2021D111 demeure inchangé, le prix de l'acquisition est de 440 000 € hors droits.

Le montant de l'acquisition étant supérieur à 180 000 €, hors droits et taxes, la Communauté de communes est soumise à l'obligation de consulter le pôle d'évaluation domaniale. L'avis domanial annexé à cette acquisition est référencé n° 2024-85019-22233.

Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur ces conditions d'acquisition.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240708-2024D87-DE



**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après
communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver les conditions d'acquisition des parcelles référencées ZB 632, ZB 633 et ZB 501, d'une superficie de 55 996 m² situées à : route de la lande Blanche– 85170 BELLEVIGNY auprès de la SCI JBM dont le gérant est Monsieur Jacques MARIONNEAU, pour un prix global de 440 000 euros, net vendeur.
- D'autoriser le Président ou son représentant et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre
Le neuf juillet deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15/07/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

